

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 10 mars 2011

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 2/2011 relatif à
 - la signature d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société coopérative d'utilité publique Prima Vesta sur une surface d'environ 1923 m² à détacher de la parcelle No 306, sise dans le nouveau quartier des Guébettes, chemin du Levant, pour y construire 16 appartements protégés et une garderie
 - la signature de l'acte nécessaire permettant d'établir un cautionnement de CHF 200'000.- en faveur de la Société coopérative d'utilité publique Prima Vesta
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à signer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société coopérative d'utilité publique « Prima Vesta » sur une surface d'environ 1923 m² à détacher de la parcelle No 306, sise dans le nouveau quartier des Guébettes, chemin du Levant, pour y construire 16 appartements protégés et une garderie
- d'autoriser la Municipalité à signer l'acte nécessaire permettant d'établir un cautionnement de CHF 200'000.- en faveur de la Société coopérative d'utilité publique Prima Vesta

Ainsi délibéré en séance du 10 mars 2011

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire
